

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2021  
COMPTE-RENDU**



L'an Deux Mille Vingt et un, le vingt-quatre novembre, le Conseil de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des expositions au château de la Mothe en la commune de Mérinchal, sous la Présidence de Monsieur Alexandre VERDIER, Président.

Date de la convocation : 18 novembre 2021

Conseillers en exercice : 62

**Présents** : MM., VERDIER, SIMONET, VENTENAT, MORANÇAIS, GRASS, BIGOURET, SCHMIDT, PIERRON, GRANGE, SIMON, LE CORRE, JAMME, BERTHON, FERRIER, PICHOT, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L, GALINDO, RICHIN, MOUNAUD, NOVAIS, BOUDINEAU, FAUCCONNET, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, GRAVIÈRE, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, PLAS, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, WELZER, CHEFDEVILLE, CORDIER, PINLON, BRUNET, TRIMOULINARD, LARGE, CHAUSSAT, GUYONNET, GLOMOT, DUBSAY, FAUCHER.

**Pouvoirs** : MM. SCARAMUCCIA à LE CORRE, GIRAUD LAJOIE à SCHMIDT, RAMOS à FAUCCONNET, FONTVIELLE à DESARMÉNIEN.

**Excusés** : MM. DESCLOUX, JOULOT, CONCHON, VIRGOULAY, PERRIER F, D'HULSTER, ROULLAND.

Secrétaire de séance : Marie-Françoise VENTENAT

N° d'ordre	N° de délibération	Délibération	Sens de la décision	Vote
1		Procès-verbal du conseil communautaire du 15 septembre 2021		APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ
2		Procès-verbal du conseil communautaire du 06 octobre 2021		APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ
<b>FINANCES</b>				
3	2021-170	<b>OUVERTURE ANTICIPÉE DU ¼ DES CRÉDITS DE L'ENSEMBLE DES BUDGETS POUR L'ANNÉE 2022</b>	<b>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, AUTORISE</b> le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif principal et à l'ensemble des budgets annexes de l'année 2021, et ceci dès le 1er janvier 2022 jusqu'au vote des prochains budgets conformément au tableau détaillé repris en annexe. (Excluant les crédits afférents au remboursement de la dette).	<b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b>
4	2021-171	<b>DÉCISION MODIFICATIVE : Budget « Déchets » Annulation trop perçu 2019</b>	<b>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide de : VALIDER</b> la décision modificative présentée	<b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b>
5	2021-172	<b>DÉCISION MODIFICATIVE : Budget « Locaux nus » Augmentation des dépenses à caractère général</b>	<b>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide de : VALIDER</b> la décision modificative présentée	<b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b>
6	2021-173	<b>DÉCISION MODIFICATIVE : Budget principal Achat informatique tiers-lieu d'Auzances</b>	<b>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide de : VALIDER</b> la décision modificative présentée	<b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b>
7	2021-174	<b>DÉCISION MODIFICATIVE : Budget principal Reprise bâches agricoles / Déchets</b>	<b>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide de : VALIDER</b> la décision modificative présentée	<b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b>
8	2021-175	<b>DÉCISION MODIFICATIVE : Budget « La Naute » Augmentation des dépenses de fonctionnement</b>	<b>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide de : VALIDER</b> la décision modificative présentée	<b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b>

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2021  
COMPTE-RENDU**

N° d'ordre	N° de délibération	Délibération	Sens de la décision	Vote
9	2021-176	SIGNATURE D'UN CRÉDIT-BAIL AVEC L'ENTREPRISE BAUTHENY CHEVALIER	Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, <b>VALIDE</b> la durée et le montant du loyer présenté en conseil ; <b>AUTORISE</b> le Président à signer tout document relatif à ce dossier.	<b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b>
10	2021-177	DETR 2022 TRAVAUX DE RÉFECTION D'UN BÂTIMENT À VOCATION ÉCONOMIQUE À BELLEGARDE EN MARCHE / CCMCA	Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, <b>VALIDE</b> le plan de financement présenté en conseil ; <b>VALIDE</b> le dépôt du dossier DETR 2022 pour le dossier « Travaux de réfection d'un bâtiment à vocation économique sur la commune de Bellegarde en Marche » ; <b>AUTORISE</b> le Président à signer tout document relatif à ce dossier.	<b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b>
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>				
11	2021-178	CRÉATION DE POSTE - FINANCES	Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, <b>DÉCIDE</b> de créer un poste de rédacteur à temps complet (35 heures hebdomadaires) à compter du 1 <sup>er</sup> Février 2022 ; <b>CHARGE</b> le Président d'établir la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Creuse et de nommer l'agent sur ce poste ; <b>DÉCIDE</b> d'inscrire les crédits budgétaires correspondants au budget primitif 2022.	<b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b>
12	2021-179	CRÉATION DE POSTE - SCOLAIRE	Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, <b>DÉCIDE de créer</b> un poste d'adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet (35 heures hebdomadaires) à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 ; <b>CHARGE</b> le Président d'établir la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Creuse et de nommer l'agent sur ce poste ; <b>DÉCIDE</b> d'inscrire les crédits budgétaires correspondants au budget primitif 2022.	<b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b>
13	2021-180	RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ TEMPORAIRE OU SAISONNIER	Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, <b>AUTORISE</b> le Président à recruter le personnel nécessaire ponctuellement lorsque les besoins du/des service(s) l'exigent. Les agents seront rémunérés sur la base indiciaire relevant de leur grade et effectueront les travaux qui leurs seront confiés ; <b>AUTORISE</b> le Président à signer toutes les pièces relatives aux recrutements des agents et à renouveler l'opération pendant la durée de son mandat dans l'intérêt du bon fonctionnement du service ; <b>PRÉVOIT</b> annuellement, à cette fin, les crédits correspondants au budget.	<b>ADOPTÉ À LA MAJORITÉ</b>  6 abstentions

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2021  
COMPTE-RENDU**

N° d'ordre	N° de délibération	Délibération	Sens de la décision	Vote
14	2021-181	<b>RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS EN REMPLACEMENT D'AGENTS TITULAIRES OU NON TITULAIRE SUR EMPLOI PERMANENT</b>	<p><b>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,</b></p> <p><b>AUTORISE</b> le Président à recruter le personnel nécessaire pour satisfaire au remplacement temporaire d'agents titulaires ou non titulaires sur un emploi permanent et momentanément indisponibles,</p> <p><b>DIT</b> que la rémunération de ces agents contractuels s'effectuera sur la base indiciaire relevant du cadre d'emploi de l'agent remplacé. Ils accompliront les travaux qui leur seront confiés,</p> <p><b>AUTORISE</b> le Président à signer toutes les pièces relatives au recrutement de ces agents et à renouveler l'opération pendant la durée de son mandat dans l'intérêt du bon fonctionnement du service,</p> <p><b>PRÉVOIT</b> annuellement à cette fin, les crédits correspondants au budget.</p>	<p><b>ADOPTÉ À LA MAJORITÉ</b></p> <p>3 abstentions</p>
15	2021-182	<b>RECRUTEMENT PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCE (PEC)</b>	<p><b>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,</b></p> <p><b>DÉCIDE</b> que soit mis à jour le tableau des effectifs ;</p> <p><b>AUTORISE</b> le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches pour ce recrutement et à signer tout document concernant ce dossier ;</p> <p><b>PRÉVOIT</b> les crédits nécessaires au budget primitif 2022.</p>	<p><b>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</b></p>
16	2021-183	<b>ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL</b>	<p><b>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,</b></p> <p><b>DÉCIDE</b> de fixer la durée hebdomadaire de travail en vigueur au sein de la collectivité à 35 heures par semaine pour l'ensemble des agents ;</p> <p><b>DÉCIDE</b> de déterminer des cycles de travail, dans le respect du cadre légal et réglementaire relatif au temps de travail.</p>	<p><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
17	2021-184	<b>PARTICIPATION GARANTIE SANTÉ/PRÉVOYANCE</b>	<p><b>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,</b></p> <p><b>OPTE</b> pour la mise en œuvre de la labellisation ;</p> <p><b>FIXE</b> les bénéficiaires comme suit : Les agents titulaires, non-titulaires en position d'activité, agents de droit privé ;</p> <p><b>FIXE</b> le montant de la participation par agent, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation Santé : 15 € net/mensuel</li> <li>- Participation Prévoyance : 10 € net/mensuel</li> </ul> <p><b>FIXE</b> le versement des participations directement aux agents ;</p> <p><b>PRÉVOIT</b> les crédits budgétaires correspondants au budget primitif 2022.</p>	<p><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
18		<b>REMBOURSEMENT DES FRAIS DES ÉLUS DE LA CCMCA</b>	<p><b>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,</b></p> <p><b>DÉCIDE</b> d'ajourner ce point.</p>	<p><b>AJOURNÉ</b></p>

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2021  
COMPTE-RENDU**

N° d'ordre	N° de délibération	Délibération	Sens de la décision	Vote
<b>SCOLAIRE</b>				
19	2021-185	CONVENTION RELATIVE AU REMBOURSEMENT DES FACTURES DE FONCTIONNEMENT POUR LE SERVICE PÉRISCOLAIRE PAR LES COMMUNES À LA CCMCA OU PAR LA CCMCA AUX COMMUNES	Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, <b>AUTORISE</b> le Président à signer les conventions relatives au remboursement des factures de fonctionnement payées par la CCMCA ou par les communes dans le cadre du service « périscolaire » avec les communes concernées ; <b>DIT</b> que les crédits correspondants seront inscrits au budget.	<b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b>
20	2021-186	DETR 2022 TRAVAUX ET ÉQUIPEMENTS DANS LES ÉCOLES DU TERRITOIRE	Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, <b>VALIDE</b> le plan de financement présenté en conseil et le dépôt du dossier DETR 2022 pour un montant subventionnable de dépenses de 405 677,70 €.	<b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b>
21		DETR 2022 CRÉATION DE SALLES POUR LA CLASSE À HORAIRES AMÉNAGÉS DE MUSIQUE À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE CROCQ	Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, <b>DÉCIDE</b> d'ajourner ce point.	<b>AJOURNÉ</b>
22	2021-187	PARTICIPATION ÉCOLE POUR LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES DES COMMUNES HORS CCMCA AU TITRE DE L'ANNÉE 2020	Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, <b>MAINTIEN</b> cette « participation école » telle qu'elle est calculée jusqu'à maintenant ; <b>DEMANDE</b> la participation de 1 061 € à la commune de La Villetelle ; <b>AUTORISE</b> le Président à signer tout document relatif à ce dossier.	<b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b>
23	2021-188	FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE MÉRINCHAL POUR DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT DE L'ÉCOLE	Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, <b>VALIDE</b> le fonds de concours dû par la commune de Mérinchal et présenté en conseil ; <b>AUTORISE</b> le Président à signer tout document relatif à ce dossier.	<b>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</b>
24	2021-189	FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE MAINSAT POUR DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT DE L'ÉCOLE	Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, <b>VALIDE</b> le fonds de concours dû par la commune de Mainsat et présenté en conseil ; <b>AUTORISE</b> le Président à signer tout document relatif à ce dossier.	<b>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</b>
<b>ASSAINISSEMENT</b>				
25		ADOPTION DES TAUX DE PÉNALITÉS SPANC	Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, <b>DÉCIDE</b> d'ajourner ce point.	<b>AJOURNÉ</b>
26	2021-190	TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIFS – ANNÉE 2022	Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, <b>DÉCIDE</b> de maintenir les conditions de tarification (durée du lissage, taux de la part forfaitaire...); <b>ACTE</b> le tarif de la redevance d'assainissement collectif pour l'exercice 2022 (du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre) à 225 €.	<b>ADOPTÉ À LA MAJORITÉ</b>  10 abstentions 3 contres

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2021  
COMPTE-RENDU**

N° d'ordre	N° de délibération	Délibération	Sens de la décision	Vote
<b>ASSAINISSEMENT - suite</b>				
27	2021-191	<b>BOUES 2021 DEMANDE DE FINANCEMENTS</b>	<b>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,</b> <b>APPROUVE</b> les modalités de gestion des boues durant la période de crise et le plan de financement prévisionnel ; <b>SOLLICITE</b> une aide financière de l'Agence de l'Eau ; <b>AUTORISE</b> le Président à signer tout document relatif à ce dossier.	<b>ADOPTÉE À LA MAJORITÉ</b>  7 abstentions
<b>SANTÉ</b>				
28	2021-192	<b>DETR 2022 : RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE CABINET MÉDICAL DE CHÉNÉRAILLES</b>	<b>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,</b> <b>VALIDE</b> le plan de financement présenté en conseil ; <b>AUTORISE</b> le dépôt d'un dossier DETR pour l'année 2022 ; <b>AUTORISE</b> le Président à solliciter d'autres aides financières dans le cadre de ce projet.	<b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b>
<b>LA NAUTE</b>				
29	2021-193	<b>REPORT DU TRANSFERT DE GESTION DU SITE DE LA NAUTE</b>	<b>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide,</b> Vu les délibérations 2018-193, 2018-238, 2019-229 portant sur la gestion du site de la Naute et son transfert aux communes de Champagnat et de Saint-Domet, Considérant que ces délibérations n'ont pas été actées de 2018 à 2020, et qu'elles entraînent une rétrocession des investissements de la CCMCA, une ingénierie technique, financière et juridique lourde pour les communes de St-Domet et Champagnat et la CCMCA, <b>DE PROLONGER</b> d'un an la gestion du site de La Naute et de son éventuel transfert jusqu'au 31 décembre 2022.	<b>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</b>
<b>TOURISME</b>				
30	2021-194	<b>GTC- ENTRETIEN</b>	<b>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,</b> <b>DIT</b> que, une fois labellisé « Qual'iti Creuse », le tronçon n°2 et sa variante relèveront de l'intérêt communautaire conformément à la délibération n°2021-108 en date du 16 juin 2021 ; <b>DIT</b> que la Communauté de communes s'engage à entretenir annuellement les parties du tronçon N°2 et sa variante ne relevant pas des sentiers de Grande Randonnée / Grande Randonnée de Pays ; <b>AUTORISE</b> le Président et la Vice-Présidente au Tourisme à signer tout document relatif à ce projet.	<b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b>
31	2021-195	<b>PNR – AVENANT N°1 À LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MP RELATIF À L'APPLICATION « RANDO MILLEVACHES »</b>	<b>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,</b> <b>VALIDE</b> la proposition d'avenant n°1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à la mise en place d'une	<b>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</b>

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2021  
COMPTE-RENDU**

			<p>application numérique de gestion et de valorisation de l'offre touristique de randonnée ;</p> <p><b>AUTORISE</b> le Président à signer l'avenant n°1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à la mise en place d'une application numérique de gestion et de valorisation de l'offre touristique de randonnée.</p>	
32	2021-196	<b>PNR – DEMANDE D'AIDES LEADER</b>	<p><b>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,</b></p> <p><b>APPROUVE</b> le projet de « Solution informatique pour la gestion et la valorisation de l'offre touristique de randonnée et prestations associées » ;</p> <p><b>VALIDE</b> le projet et le plan de financement présentés en conseil ;</p> <p><b>DEMANDE</b> à bénéficier des aides au titre du programme LEADER 2014-2020 GAL Combraille en Marche ;</p> <p><b>AUTORISE</b> le Président à signer tout acte nécessaire à la réalisation de ce projet.</p>	<b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b>
33	2021-197	<b>PNR – PROJET DE CONVENTION MULTIPARTITE N°2 RELATIVE À L'ADMINISTRATION D'UNE APPLICATION DE GESTION ET DE VALORISATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE DE RANDO (2022-2024)</b>	<p><b>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,</b></p> <p><b>VALIDE</b> la proposition du plan financier pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024 ;</p> <p><b>APPROUVE</b> le plan de financement prévisionnel ;</p> <p><b>AUTORISE</b> le Président à signer la convention-cadre et tout document afférent à cet objet.</p>	<b>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</b>
<b>GEMAPI</b>				
34	2021-198	<b>CONVENTION PPG CHAVANON</b> <i>(Plan Pluriannuel de Gestion)</i>	<p><b>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,</b></p> <p><b>APPROUVE</b> les termes de cette convention ;</p> <p><b>AUTORISE</b> le Président à engager toute démarche et à signer tout document relatif à ce dossier.</p>	<b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b>
35	2021-199	<b>PFP COORDINATION</b> <i>(Plan de Financement Prévisionnel)</i>	<p><b>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,</b></p> <p><b>APPROUVE</b> le plan de financement prévisionnel ;</p> <p><b>AUTORISE</b> le Président à engager toute démarche et à signer tout document relatif à ce dossier.</p>	<b>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</b>
36	2021-200	<b>PFP TECHNICIEN DE RIVIÈRES</b>	<p><b>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,</b></p> <p><b>APPROUVE</b> ce plan de financement prévisionnel ;</p> <p><b>AUTORISE</b> le Président à engager toute démarche et à signer tout document relatif à ce dossier.</p>	<b>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</b>

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2021  
COMPTE-RENDU**

N° d'ordre	N° de délibération	Délibération	Sens de la décision	Vote
<b>DÉCHETS</b>				
37	2021-201	<b>ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2020 DE L'ANCIEN HAUT PAYS MARCHOIS</b>	<b>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTE</b> le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte des déchets au titre de l'année 2020 joint à la délibération ; <b>DIT</b> que les Maires de l'ancien Haut Pays Marchois devront présenter ce rapport à leurs conseils municipaux avant le 31 décembre 2021.	<b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b>
38	2021-202	<b>DETR 2022 : ACHATS CONTAINERS</b>	<b>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, VALIDE</b> le plan de financement présenté en conseil ; <b>AUTORISE</b> le dépôt d'un dossier DETR pour l'année 2022 ; <b>AUTORISE</b> le Président à signer tout document relatif à ce dossier.	<b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b>
<b>URBANISME</b>				
39	2021-203	<b>SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) ACCORD DE PRINCIPE ÉTUDE DE PRÉFIGURATION</b>	<b>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, DONNE</b> son accord de principe et reconnaît la nécessité de l'élaboration d'une étude de préfiguration au SCoT ; <b>AUTORISE</b> le Président à signer tout document relatif à ce dossier.	<b>ADOPTÉE À LA MAJORITÉ</b>
<b>Décision du Président</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>DÉCISION 29/21.10.12</b> Relative à la signature de la convention d'occupation à titre précaire avec l'Association AGIR en date du 12 octobre 2021</li> <li>- <b>DÉCISION 31/21.11.03</b> Relative à la signature d'un emprunt pour l'acquisition de matériels et véhicules du service SPANC en date du 03 novembre 2021.</li> </ul>				

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22h38.

**Fait à Auzances, le 29 novembre 2021.**